

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 juillet 2020 - Délibération n° 2020/07/38

**Objet : VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DEFINITIVES DU BUDGET PRINCIPAL.**

L'an deux mille vingt, le 29 juillet, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 23 juillet 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – LEROUX Adeline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – BORD Jean-Jacques – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – COMBEAU Isabelle.

**Etaient excusés :**

DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FINI Alain – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Jean-Bernard – FOUCHET Céline – PAROT Jean-Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

**Pouvoirs :** (Il de l'article 3 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020)

1. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à Mme DUBOUIS Sandrine.
2. M. BOUDEAU donne pouvoir à Mme VELLEINE-DEMAY Corinne.
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle.
7. M. LEGROS Jean-Bernard donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre.
8. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
9. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

**Suppléances :**

Mme LEROUX Adeline remplace Mme FOUCHET Céline.  
M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.  
Mme COMBEAU Isabelle remplace Mme CAILLAUD Monique.

**Secrétaire de séance :** Mme POITOU-LE BIHAN Delphine

Absence temporaire de M. Franck SIMON-CHAUTEMPS

En exercice	Présents	Votants			
64	50	59			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
59	-	-	-	-	-

M. Le Président rappelle que le Conseil Communautaire, lors de séance du 27 février 2020, a décidé par anticipation les résultats de 2019 du budget principal.

Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2019, il apparaît que les résultats sont identiques à ceux affectés par anticipation et se déterminent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	7 334 970.57	7 955 390.45	+ 620 419.88
	Résultat antérieur reporté (ligne 002 du BP 2019)			+ 489 122.57
	Résultat à affecter			+ 1 109 542.45
Section d'investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	687 154.42	385 777.31	- 301 377.11
	Résultat antérieur reporté (ligne 001 du BP 2019)			- 298 350.23
	Solde global d'exécution			- 599 727.34
	Restes à réaliser au 31 décembre 2019			337 548.03
	Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)			- 262 179.31
Reprise 2019	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)			262 179.31
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en recettes de fonctionnement			847 363.14
	Report en dépenses d'investissement			599 727.34

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	+ 1 109 542.45
Solde d'exécution de la section d'investissement 2019	- 599 727.34
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2019	337 548.03
Besoin de financement de la section d'investissement	262 179.31
Couverture du besoin de financement 2019 (compte 1068)	262 179.31
Solde du résultat en fonctionnement	847 363.14

Le Président rappelle que la dissolution du SIVOM de Bourganeuf-Royère a été actée par arrêté préfectoral du 4 avril 2018.

Les écritures comptables de dissolution ont été finalisées par les services de la DDFIP en 2019 et ont fait ressortir un résultat déficitaire de 51 322.55 € en fonctionnement et de 2 064.00 € en investissement.

Le dit arrêté prévoyant une répartition à part égale entre les 28 collectivités membres du SIVOM, chaque ancien membre du SIVOM aura à corriger à la baisse ses résultats lors de leur reprise au budget 2020.

Ainsi, pour la Communauté de communes, du fait des arrondis, cette correction est de 1 832.90 € de déficit de fonctionnement et de 73.83 € de déficit d'investissement.

Ainsi la reprise en section de fonctionnement au BP 2020 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté sera de 845 530.24 € (847 363.14 € -1 832.90 €), et la reprise en section d'investissement au BP 2020 sur la ligne 001 dépenses solde d'exécution négatif reporté sera de 599 801.17 € (599 727.34 € + 73.83 €).

Au vu des résultats précités, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

→ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2020).

262 179.31 €

2/ Affectation complémentaire « en réserve » (crédit du compte 1068 sur le BP 2020).

NEANT.

3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2020 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 845 530.24 €.

→ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement comme suit :

1/ reprise en section d'investissement au BP 2020 sur la ligne 001 dépenses solde d'exécution négatif reporté de 599 801.17 €.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

